ART. 11 N° 635 (Rect)

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 635 (Rect)

présenté par M. Gille

ARTICLE 11

Après l'alinéa 63, insérer les deux alinéas suivants :

« II *bis.* – À la première phrase du premier alinéa de l'article L. 718-2-2 du code rural et de la pêche maritime, la référence : « , L. 6121-2 » est remplacée par les références : « à L. 6121-2-1, L. 6121-4 à L. 6121-7 ».

« II *ter.* – À la seconde phrase du premier alinéa de l'article 3 de la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir, les mots : « aux articles L. 6121-2 du code du travail et » sont remplacés par les mots : « à l'article ».» .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, tirant les conséquences des modifications intervenues au II de l'article 11 sur le code rural et sur la loi portant création des emplois d'avenir.